

TALLEYRAND

A L'ASSEMBLÉE CONSTITUANTE¹

Talleyrand avait trente-cinq ans, lorsqu'il se rendit à Versailles pour occuper sa place aux états généraux comme député du clergé d'Autun. Dix années s'étaient écoulées depuis sa sortie de la Sorbonne, qui avaient abouti à sa nomination d'évêque; elles l'avaient fait suffisamment connaître; il était l'un des membres des états qui arrivaient avec une réputation déjà faite, sinon avec une légende. Les Parisiens accourus en foule pour assister le 4 mai à la procession générale, préface de l'ouverture des états, se montraient, sur le trajet de l'église Notre-Dame à l'église Saint-Louis, ce prélat qui marchait en s'appuyant sur une canne, parmi Nos Seigneurs les archevêques, évêques et abbés. L'évêque d'Autun se présentait avec son air de grand seigneur; les cheveux rejetés en arrière et formant un bourrelet sur le bas des oreilles et sur la nuque, le front haut, les yeux enchâssés sous des sourcils épais, les joues pleines, le nez spirituellement retroussé, les lèvres qu'on devinait prêtes à esquisser un fin sourire, tout cet ensemble, sans parler du rabat et de la croix pectorale, composait une physionomie caractéristique. On parlait de son sang-froid, de sa perspicacité, de son flair à deviner les hommes et les choses, de ses capacités financières, de son ambition indifférente aux moyens; certains parlaient aussi

1. Voir la *Revue de Paris*, n° du 15 juillet 1927.

de ses qualités de séduction qui le faisaient bienvenir des femmes. Bien des traits de son caractère n'avaient rien d'ecclésiastique; mais ne savait-on pas que son infirmité était à peu près toute la raison de sa carrière de prêtre? Le scepticisme du jour y aidant, l'opinion n'était pas autrement choquée.

« Une tête d'ange animée de l'esprit d'un diable; » la définition est pittoresque. Elle a été donnée par un homme de lettres, qui avait rencontré Talleyrand quelques jours après l'ouverture des états généraux. « En juin 1789, dit-il, me promenant à Versailles autour de la pièce d'eau dite des Suisses, j'avais remarqué un personnage qui, couché sous un arbre, *lentus in umbra*, paraissait plongé dans la méditation et plus occupé de ses idées que des idées d'autrui, bien qu'il eût un livre à la main. Sa figure, qui n'était pas sans charmes, m'avait frappé moins toutefois par ses agréments que par son expression, et par un certain mélange de nonchalance et de malignité qui lui donnait un caractère particulier, celui d'une tête d'ange animée de l'esprit d'un diable; o'était évidemment celle d'un homme à la mode, d'un homme plus habitué à occuper les autres qu'à s'occuper des autres, d'un homme, malgré sa jeunesse, déjà rassasié des plaisirs de ce monde. Cette figure-là, je l'aurais prêtée à un premier page ou à un colonel en faveur, si la coiffure et le rabat ne m'eussent dit qu'elle appartenait à un ecclésiastique, et si la croix pectorale ne m'eût prouvé que cet ecclésiastique était un prélat. » Le mélange de nonchalance et de malignité qui se lisait sur cette figure épiscopale s'harmonisait bien avec le caractère complexe du personnage.

La société ordinaire de l'évêque-député, soit à Versailles, soit, à partir du milieu d'octobre, à Paris, « rue de l'Université, vis-à-vis celle de Beaune, » se compose toujours des amis et habitués de Bellechasse. Au premier rang, Choiseul-Gouffier et Narbonne, qui constituent avec lui le triumvirat à la mode; puis un groupe de membres de l'Assemblée qu'un pamphlet du temps appelle les candidats à la potence : le duc d'Orléans, député de la noblesse du bailliage de Crépy, le duc de Biron, député de la noblesse du Quercy, le duc de La Rochefoucauld d'Enville, député de la noblesse de Paris, le duc d'Aiguillon,

député de la noblesse d'Agen, l'abbé Sieyès, député du tiers état de Paris, l'abbé Grégoire, député du clergé de Lorraine, le marquis de La Fayette, député de la noblesse d'Auvergne, le marquis de Montesquiou-Fezensac, député de la noblesse de Paris, le marquis de Sillery (comte de Genlis), député de la noblesse de Champagne, le comte de Mirabeau, député du tiers état de la sénéchaussée d'Aix, le vicomte de Noailles, député de la noblesse du bailliage de Nemours.

On cite encore parmi les familiers de l'évêque d'Autun, le comte de La Marck prince d'Arenberg, Étienne Dumont de Genève, l'un et l'autre amis de Mirabeau, Merlin de Douai, le célèbre jurisconsulte, député du bailliage de Douai, Garat, l'un des principaux rédacteurs du *Journal de Paris*, député du bailliage d'Ustaritz, Laclos, l'auteur des *Liaisons dangereuses*, dont « la plume était trempée dans l'encre dorée du Palais-Royal. » Par Laclos on revient à Philippe-Égalité, autour de qui gravitent Talleyrand et ses amis. Un pamphlet du mois d'octobre 1789, *Domine, salvum fac regem*, dénonçait un parti à la cour qui fomentait une cabale pour faire aller le roi à Metz, proclamer le duc d'Orléans lieutenant général du royaume, Mirabeau maire ou ministre de Paris, l'évêque d'Autun garde des Sceaux ou ministre des Finances, suivant « sa patriotique complaisance. » Nier l'influence secrète de la faction d'Orléans dans les événements du début de la Révolution, en particulier dans les journées du 5 et du 6 octobre 1789, serait aussi erroné que de prétendre la retrouver partout. Talleyrand exprimait, deux ans plus tard, à Étienne Dumont son opinion sur ce sujet : « Le duc d'Orléans est le vase dans lequel on a jeté toutes les ordures de la Révolution. » Toute la question serait de savoir si ces ordures étaient ou n'étaient pas à leur place.

Paris possédait alors un écrivain, dont la vie et les ouvrages excitaient d'une manière singulière la curiosité malsaine des gens du monde; c'était Restif de La Bretonne, l'auteur du *Pied de Fanchette*, du *Pornographe*, de la *Paysanne pervertie*, des *Contemporaines*, et de tant d'autres ouvrages où les anecdotes scandaleuses voisinent avec les observations prises sur le vif; il se tenait pour l'égal de Rousseau. Un jour du mois de novembre 1789, le « Rousseau des halles » reçut une invi-

tation à dîner de la part de Sénac de Meilhan, l'ancien intendant général des armées. S'étant rendu chez son hôte rue Bergère, il s'y trouva avec plusieurs convives, dames ou messieurs, qui étaient venus en travesti. Tout ce monde avait beaucoup d'esprit, le repas fut des plus animés; mais avec qui Restif avait-il passé cette amusante soirée? Il le sut le lendemain par ce billet de Sénac de Meilhan : « Madame Denis, marchande de mousseline rayée, est la duchesse de Luynes; l'autre dame, la comtesse de Laval; le beau fils, qui se faisait nommer Nicodème, Mathieu de Montmorency; l'homme un peu âcre, un peu boiteux, l'évêque d'Autun; l'homme en surtout blanc, l'abbé Sieyès. C'est pour vous que cette compagnie est venue. On m'avait chargé de vous inviter. » La duchesse de Luynes, la comtesse de Laval, c'étaient depuis longtemps des intimes de Talleyrand; il avait combiné avec elles et ses deux amis Sieyès et Montmorency cette partie de table, où Sénac de Meilhan leur permit d'approcher familièrement un écrivain en vogue, en ajoutant à cette rencontre *inter pocula* la note pimentée d'un déguisement pittoresque.

Talleyrand aimait à se retrouver chaque soir à l'hôtel du marquis de Saisseval, rue de Bourbon, aujourd'hui rue de Lille. Avec le maître de la maison, il y rencontrait Sémonville, le futur ambassadeur, Castellane, son collègue de la Constituante, le duc de Lévis, capitaine des gardes de Monsieur, Mirabeau, qui complétait cette demi-douzaine d'amis intimes. Ils échangeaient des commentaires sur les événements du jour, ils préparaient des combinaisons pour le lendemain, et Talleyrand profitait de ces conversations pour jouer sur les fonds publics à coup sûr. Les anecdotes galantes ne faisaient pas défaut dans ces causeries; pour Talleyrand, il ne parlait guère de ses bonnes fortunes, mais il faisait en sorte qu'on ne les ignorât pas. Il portait encore le costume épiscopal, déguisé sous des formes mondaines; il aurait volontiers laissé de côté le prélat, pour ne laisser apercevoir que le grand seigneur; cependant ses amis de la rue de Bourbon ne l'appelaient jamais autrement que l'Évêque, en lui adressant la parole ou en parlant de lui.

Avant même l'ouverture des états généraux, dès le 2 février 1789, un club s'était ouvert au Palais-Royal, le

Club de Valois; parmi ses premiers membres on cite La Fayette, Talleyrand, Sieyès, Biron, Bergasse, Bougainville, Chamfort, Condorcet, les Lameth. C'était une manière de cercle à l'usage des gens du monde, plutôt qu'une assemblée militante. La Société dite du Palais-Royal, qui s'assemblait au café de Foy, avait à peu près le même caractère; Talleyrand y retrouvait Biron, Dumouriez, Montmorin, Rayneval. D'autres réunions avaient un caractère nettement politique. Ainsi, la Société ou Club de 1789, qui s'ouvrit au mois d'avril 1790, en vue de défendre le programme de la monarchie constitutionnelle; Talleyrand s'y était fait inscrire avec La Fayette, Bailly, Mirabeau, Roederer, Dupont de Nemours, La Rochefoucauld, Sieyès, les libéraux de l'époque. Ains encore, le Club des Feuillants, qui s'organisa au mois de juillet 1791, au moment même de l'affaire du Champ de Mars. Le nom de Talleyrand se trouve sur la première liste de ses membres; il faisait partie de ces hommes politiques qui tenaient pour l'inviolabilité de Louis XVI et qui n'admettaient pas qu'on signât des pétitions pour sa déchéance.

On serait étonné que Talleyrand n'ait fréquenté que des réunions d'hommes, dans lesquelles on discutait les affaires politiques du jour; à aucune époque la société des femmes ne fut pour lui déplaire. Chateaubriand parle des soupers auxquels il prenait part, dans la petite maison de Lauzun à la barrière du Maine, avec des danseuses de l'Opéra, « entrecaressées » de Noailles, Dillon, Choiseul, Narbonne et lui-même. Il était très assidu au Louvre, dans l'appartement qu'occupait madame de Flahaut, la mère de son fils. Le *Journal* de Gouverneur Morris parle à maintes reprises de madame de Flahaut et de son évêque, son « ami intime. » Il assista un jour à un dîner que Talleyrand prenait avec son fils chez la jeune femme; c'était bien, dit-il, « un dîner de famille. » Il aurait voulu supplanter Charles-Maurice auprès de la belle Adélaïde; il parle de son heureux rival avec une ironie un peu dénigrante : « Il manque de *fortiter in re*, quoique abondamment pourvu de *suaviter in modo*. » Talleyrand resta toujours maître de la place. Un jour que madame de Flahaut était souffrante et qu'une de ses bonnes lui donnait un bain de pieds, il s'occupait à chauffer le lit avec une bassinoire.

« Moi, je regarde, » écrit l'Américain; « car c'est assez curieux de voir un révérend père de l'Église engagé dans cette pieuse opération. » En compagnie de son fidèle Sainte-Foy, l'évêque faisait ses parties de piquet avec les deux sœurs, madame de Flahaut et madame d'Angiviller. Cette liaison ne l'empêchait pas de rester toujours fidèle à son amitié pour la duchesse de Luynes et pour la vicomtesse de Laval, qu'il avait connues au sacre de Louis XVI. Pour lui, le nom de madame de Laval était resté attaché au souvenir de la fête de la Fédération.

La journée du 14 juillet 1790 tient une place à part dans la vie de Talleyrand membre de l'Assemblée constituante; elle fut loin d'avoir été pour lui une journée banale. Il l'avait préparée de diverses manières. Le 7 juin, au nom du comité de Constitution, il avait déposé devant l'assemblée un projet de décret. « Le comité, disait-il, a pensé que cette fête (de la Fédération) vraiment nationale ne pourrait se faire avec trop de solennité; qu'une telle fête, en réveillant des souvenirs glorieux, en resserrant les liens de la fraternité entre tous les citoyens, en rendant sensible à tous les yeux le patriotisme qui anime tous les Français, achèvera de persuader aux ennemis de la Révolution, s'il en existe encore, combien seraient vains les efforts qu'ils pourraient faire pour la détruire. » Il était alors le héros du jour; comme il assistait, peu après, à un grand banquet donné au Palais-Royal, sa présence fit éclater une tempête d'applaudissements.

Une messe devait être célébrée au Champ de Mars, en ce jour solennel, devant les fédérés des départements. Il fut désigné par Louis XVI pour ce service religieux; il écrivit au comte de Saint-Priest, secrétaire de la maison du roi, une lettre de remerciement pour l'honneur que Sa Majesté avait bien voulu lui faire. Il n'y avait plus qu'à célébrer la messe; mais peut-être avait-il un peu perdu l'habitude de ce genre de cérémonies. Faut-il croire qu'il ait fait, avec ses amis de l'hôtel Saisseval, une répétition sacrilège? Un autel avait été improvisé sur une cheminée. Mirabeau, qui avait assisté dans ses prisons à plus de messes que Talleyrand n'en avait dit dans sa vie, jouait le double rôle de servant et de maître des cérémonies; il indiquait les gestes, il prescri-

vait les génuflexions. De voir leur ami avec le surplis, la chasuble et la mitre en tête, les assistants furent pris d'un fou rire. Pirame, la chienne de Talleyrand, se mit de la partie par ses aboiements; elle se jeta avec fureur sur la soutane de son maître, surtout aux moments où Mirabeau, plein de gravité, en soulevait la queue.

Enfin, le grand jour arriva. L'auteur des *Mémoires d'outre-tombe* ne pouvait se consoler d'avoir été retenu à la chambre par une indisposition ce 14 juillet 1790; quels regrets pour lui de n'avoir pas vu de ses yeux Talleyrand dire cette messe patriotique, que servirent l'abbé Louis, le futur ministre des Finances de la Restauration et de la monarchie de juillet, et l'abbé des Renaudes, alors grand vicaire de l'évêque d'Autun! Toute la solennité méritait bien d'être vue. Un long cortège de prêtres, en costume de chœur, était sorti de l'École militaire; à la fin s'avancait le prélat officiant, vêtu des ornements pontificaux. Au moment de monter à l'autel élevé en plein air, au milieu de cette plaine où se pressaient des milliers de spectateurs, il passa à côté de La Fayette. « Ah ça, » dit-il à voix basse au commandant général de la garde nationale, « je vous en prie, ne me faites pas rire. » Quelle garantie a-t-on de l'authenticité de ce mot cynique, qui est entré dans l'histoire? Le témoignage de La Fayette lui-même, rapporté par le chancelier Pasquier. On comprend que celui-ci ait ajouté : « Un pareil trait n'a pas besoin de commentaires. »

Le saint sacrifice fut célébré au roulement des tambours et au son d'une musique militaire. La messe dite, l'évêque multiplia ses bénédictions, avec une prodigalité toute patriotique, sur la famille royale, sur la cour, sur les membres de l'Assemblée, sur la foule des assistants. Il bénit l'oriflamme de Saint-Denis et les quatre-vingt trois bannières des départements. Il entonna le *Te Deum*, que la foule reprit en chœur, avec l'accompagnement d'un orchestre de douze cents musiciens.

La cérémonie religieuse était finie. Talleyrand put quitter ses habits épiscopaux et se donner à des occupations qui, pour lui, étaient beaucoup plus intéressantes. Il a raconté plus tard à Vitrolles, avec la plus parfaite inconscience, comment il

avait terminé cette journée historique. Il y avait alors à Paris deux tapis verts, que fréquentaient les gens à la mode. Il alla à l'une de ces maisons de jeu; la fortune le servit, il fit sauter la banque. « J'emportai, dit-il, plus d'or que mes poches n'en pouvaient contenir, sans compter les billets de la caisse d'escompte. » Avec cette moisson de louis et de papiers il se rendit chez madame de Laval, où il dîna; il y a tout lieu de croire que le repas fut joyeux. Pour lui, il se sentait en veine; il alla de nouveau à la maison de jeu, et, pour la seconde fois en quelques heures, il fit sauter la banque. « Je revins encore, dit-il, chez madame de Laval lui montrer l'or et les billets. J'en étais couvert; mon chapeau entre autres en était plein. Remarquez : c'était le 14 juillet. » Tout ce qu'il avait retenu du sacre de Louis XVI, c'était d'y avoir connu des femmes aimables; tout le souvenir qu'il avait gardé de la fête de la Fédération, dont ses *Mémoires* ne disent pas un mot, c'était d'avoir fait sauter deux fois la banque. Pour un joueur, la journée était mémorable.

Tout cela, certes, est bien peu épiscopal, mais ne saurait être mis en doute; on n'en dira pas autant d'une lettre, en date du lendemain, 15 juillet 1790, que Talleyrand aurait écrite à madame de Flahaut. « La fête ridicule d'hier... Comment j'avais pu garder mon sérieux en exécutant si dextrement la bouffonnerie du Champ de Mars... J'espère que votre pénétration n'a pas laissé échapper à quelle divinité j'adressais hier mes prières et mon serment de fidélité, et que vous étiez l'Être suprême que j'adorais et que toujours j'adorerai. » Vraiment, on voudrait voir l'original de toutes ces inconvenances; les pamphlétaires lui en ont prêté plus d'une : triste conséquence d'une immoralité notoire.

La réputation de Talleyrand comme joueur était bien établie. Le chancelier Pasquier dit de lui qu'en sortant des séances de l'assemblée, il se rendait au pavillon de Hanovre; un M. de Castellane venait d'y établir le premier jeu public. Les honnêtes gens pouvaient protester contre l'existence de ces maisons de jeu ouvertes au premier venu; Camille Desmoulins avait sa manière de les calmer. « Comment, disait-il, crierait-on contre les jeux, lorsque parmi leurs piliers on

compte trois présidents, de l'Assemblée nationale, Beaumetz, Le Chapelier et l'évêque d'Autun? Il est vrai que les cinq cent mille livres que ce dernier rafla avant-hier dans une séance de jeu, ce ne fut point dans un tripot qu'il les gagna, mais chez madame Montesson. »

A un moment, dans les premières semaines de 1791, le bruit avait couru que Talleyrand serait candidat à l'évêché de Paris. Ses ennemis, et certes il n'en manquait pas, crièrent au scandale : évêque de Paris, un pilier de tripots! Bravement, sinon cyniquement, Talleyrand fit face à l'orage, en adressant à la *Chronique de Paris* une lettre explicative, que ce journal publia dans son numéro du 8 février 1791. Après avoir déclaré qu'il n'acceptait pas l'honneur pour lequel son nom avait été prononcé, très flatté d'autre part d'avoir été élu tout récemment l'un des administrateurs du département de Paris, il en venait aux bruits qui couraient sur sa passion pour le jeu; il donnait à ce sujet des précisions dénuées de tout artifice.

« C'est, disait-il, par une suite de ces fausses alarmes qu'on a répandu, à l'approche de la nomination de l'évêque de Paris, que j'avais gagné six à sept cent mille livres dans des maisons de jeu. Voici l'exacte vérité. J'ai gagné dans l'espace de deux mois, non dans les maisons de jeu, mais dans la Société ou au Club des Échecs, regardé, presque en tous les temps, par la nature même de son institution, comme une maison particulière, environ trente mille francs. Je rétablis ici l'exactitude des faits, sans avoir l'intention de les justifier. Je me blâme comme homme particulier et encore plus comme législateur. Je me condamne donc, et je me fais un devoir de l'avouer; car, depuis que le règne de la vérité est arrivé, en renonçant à l'impossible honneur de n'avoir aucuns torts, le moyen le plus honnête de réparer ses erreurs est d'avoir le courage de les reconnaître. »

En admettant que cette lettre dise toute la vérité, on conviendra que trente mille francs gagnés en deux mois aux échecs, c'est déjà un joli denier. Camille Desmoulins ne laissa pas échapper l'occasion de décocher quelques sarcasmes à un prélat qui ne cachait rien de sa manière de gagner de l'argent. « M. l'évêque d'Autun, dit-il, vient de donner un grand exemple. Aujourd'hui l'aveu difficile et

magnanime qu'il vient de faire dans la *Chronique de Paris* me ferme la bouche sur des torts qu'il confesse avec tant de grandeur d'âme. Quel prélat n'eût pas cru s'abaisser en reconnaissant ses torts avec cette ingénuité devant la nation? Mais l'évêque d'Autun semble appelé à ramener tous les usages primitifs de l'Église et même la confession publique. »

Dans le camp opposé, les *Actes des Apôtés*, de Peltier, pour lesquels Talleyrand, « joueur, jureur, brigand, » ne cessa d'être une tête de Turc, ne manquèrent pas de donner leurs commentaires. « Personne n'ignore combien le goût du jeu est devenu la passion dominante de tout Paris. Douze cents maisons ouvertes depuis un an en sont des témoins perpétuels. M. l'évêque d'Autun est convenu lui-même que ce goût s'était répandu dans la société d'une manière si importune que sa propre vertu n'avait pu être à l'abri de la séduction. Or l'on sait que tous les dires de M. l'évêque d'Autun sont des paroles d'évangile. »

Un homme public, s'il est peu scrupuleux sur les moyens, peut gagner de l'argent de diverses manières. Une place de ministre donne parfois la facilité de faire des affaires lucratives. Il fut question à diverses reprises du ministère des Finances pour Talleyrand, notamment aux mois de septembre et d'octobre 1789; le baron de Staël en parlait à Gustave III, en caractérisant ainsi l'évêque d'Autun : « Homme d'esprit, apte aux affaires, il se nuit par son ambition. » Pour certains de ses collègues, c'eût été un scandale sans nom que l'entrée au gouvernement de « cet homme connu par une immoralité scandaleuse, par un agiotage infâme, par une ambition sans bornes; » ne disait-on pas que son nom était « composé de trois hures (ure) : parjure, usure, luxure? » Du moins la reine faisait cas de ses talents; elle confiait à son médecin Vicq d'Azyr qu'il était important d'avoir dans son parti des hommes comme lui. Cette sympathie de Marie-Antoinette ne valut pas à Talleyrand le portefeuille que ses capacités financières, mises en évidence dans les discussions de la Constituante, auraient pu lui faire attribuer.

Gouverneur Morris parla un jour à ses amis du Louvre d'une spéculation pour des achats à crédit à faire en Amérique; Talleyrand et madame de Flahaut étaient prêts à s'y inté-

resser pour une somme de deux millions. On tomba d'accord pour un million; mais Talleyrand n'arriva pas à réunir la somme nécessaire. Il avait songé aussi à la dette américaine, qui pourrait fournir une bonne spéculation. Bref, il était toujours à l'affût de moyens capables de procurer de l'argent: dès cette époque, il passait pour faire des affaires grâce à ses fonctions; ce dont il ne devait jamais se faire faute. L'ambassadeur d'Espagne à Paris avait distribué deux millions de dollars aux membres du comité diplomatique pour faire renouveler le traité d'alliance entre la France et l'Espagne. Talleyrand reçut pour sa part cent mille dollars. On ajoute que, cette somme étant insuffisante pour payer ses créanciers, il avait emprunté l'écrin de son amie, la comtesse de Flahaut, et qu'il l'avait mis au mont-de-piété de Paris pour quatre-vingt-douze mille livres. Il lui fallait de l'argent pour ses plaisirs; le jeu et l'agiotage, dont il avait fait comme une seconde nature, étaient pour lui des nécessités. « Voyez-vous, » disait-il à Vitrolles, « il ne faut jamais être pauvre diable. Moi, j'ai toujours été riche. »

Sous la Restauration, le 24 juillet 1821, à propos d'un projet de loi sur les journaux et écrits périodiques, Talleyrand, du haut de la tribune de la chambre des Pairs, rendait hommage à l'œuvre de la Constituante, tout en distinguant dans cette œuvre la part de la vérité et la part de l'erreur.

« Ouvrez, disait-il, les cahiers des différents ordres. Tout ce qui était alors le vœu réfléchi des hommes éclairés, voilà ce que j'appelle des nécessités. L'Assemblée constituante n'en fut que l'interprète, lorsqu'elle proclama la liberté des cultes, l'égalité devant la loi, la liberté individuelle, le droit de juridiction (nul ne peut être distrait de ses juges naturels), la liberté de la presse.

» Elle fut peu d'accord avec le temps lorsqu'elle institua une chambre unique, lorsqu'elle détruisit la sanction royale, lorsqu'elle tortura la conscience, etc., etc. Et cependant, malgré ses erreurs, dont je n'ai cité qu'un petit nombre, erreurs suivies de si grandes calamités, la postérité, qui a commencé pour elle, lui reconnaît la gloire d'avoir établi les bases de notre nouveau droit public. »

De cette œuvre, digne à la fois d'éloge et de blâme, l'évêque d'Autun, fut pendant vingt-neuf mois, l'un des principaux artisans. Il n'était point né orateur; homme de cabinet, les succès à la tribune, dans le genre d'un Mirabeau ou d'un Barnave, n'étaient point son fait; mais, trouvant le temps de travailler, malgré sa vie de dissipation, doué d'une compétence spéciale sur les questions financières, véritable pierre d'achoppement de la Révolution, il prit place de bonne heure parmi les membres les plus en vue de l'Assemblée. Il ne préconisait point les mesures violentes, les attaques brusquées ou brutales n'étaient point dans sa manière; mais quel art de s'accommoder aux mesures les plus radicales ou plutôt d'y pousser sans avoir l'air d'en rien faire! Une de ses amies intimes, Aimée de Coigny, la *Jeune Captive* d'André Chénier, l'a dépeint avec beaucoup de vérité et de finesse, quand elle a écrit : « Uniquement occupé d'apaiser les violences, il tâchait de faire verser le plus doucement possible à chaque chute. » Le député du clergé d'Autun était bien l'homme à la douceur aimable que les auteurs de la *Galerie des états généraux* désignaient clairement sous le pseudonyme d'Amène et dont ils traçaient ce portrait :

« Amène a ces formes enchanteresses qui embellissent même la vertu. Le premier instrument de ses succès est un excellent esprit; jugeant les hommes avec indulgence, les événements avec sang-froid, il a cette modération, le vrai caractère du sage... Amène ne songe pas à élever en un jour l'édifice d'une grande réputation... Mais il arrivera à tout, parce qu'il saisira les occasions qui s'offrent en foule à celui qui ne violente pas la fortune. Chaque grade sera marqué par le développement d'un talent, et allant ainsi de succès en succès, il réunira cet ensemble de suffrages qui appellent un homme à toutes les grandes places qui vacquent ». On loue encore en Amène « la douceur du caractère, l'agrément de la figure, le charme de l'amabilité ».

Le bruit courut tout de suite que l'évêque d'Autun avait à son service une équipe de « teinturiers, » tous gens d'Église, qui avaient la charge de faire la toilette de ses discours et de leur donner le ton convenable; on citait l'abbé Laubry, chanoine pénitencier et grand vicaire de Reims, l'abbé Bour-

lier, qu'il avait connu à Saint-Sulpice, l'abbé des Renaudes, alors son grand vicaire. Les *Actes des Apôtres* ne négligèrent point ce trait dans le « Portrait d'un aristocrate, » qu'ils présentaient à leurs lecteurs, en mars 1790 :

Sans talent, peu d'esprit, beaucoup de suffisance,
Sous Calonne, à la bourse, escroquant dix pour un,
Et dans son vieux sérail outrageant la décence,
Tel on vit autrefois le pontife d'A....
Plus heureux aujourd'hui, sa honte est moins obscure;
Froidement du mépris il affronte les traits;
Il conseille le vol, enseigne le parjure,
Et sème la discorde en annonçant la paix.
Sans cesse on nous redit qu'il ne peut rien produire
Et que de ses discours il n'est que le lecteur;
Mais ce qu'un autre écrit, c'est lui seul qui l'inspire,
Et l'on ne peut du moins méconnaître son cœur.

Plus tard, en parlant de son rôle dans les affaires ecclésiastiques, Talleyrand a fait, sans réticences, l'aveu de son erreur¹ : « Je ne crains pas de reconnaître ici, quelque part que j'ai eue dans cette œuvre, que la constitution civile du clergé, décrétée par l'Assemblée constituante, a été peut-être la plus grande faute politique de cette Assemblée. » Autre part, quand il parle des « milliers de fautes » que commit l'Assemblée, « fascinée par les chimériques idées d'égalité et de souveraineté du peuple, » il cite la nomination des évêques qui fut attribuée aux collèges électoraux. Mais quand l'Assemblée avait pris les mesures les plus graves pour organiser directement une église nationale en dehors du Saint-Siège, il n'avait pas manqué de s'y associer, soit par son attitude passive, soit en jouant un rôle de premier plan. C'était l'époque sans doute où, pour reproduire ses expressions, « le torrent formé par l'ignorance et les passions était si violent qu'il était impossible de l'arrêter. » De même, dans sa lettre au pape Grégoire XVI, signée le matin même du jour de sa mort, le 17 mai 1838, il appelle l'attention du Saint-Père « sur l'égarement général de l'époque » à laquelle il avait appartenu.

L'Assemblée avait voté, le 24 août 1790, la constitution

1. On laisse ici de côté les nombreuses discussions auxquelles Talleyrand prit part dans l'Assemblée constituante, pour parler seulement de son rôle dans la fondation de l'église constitutionnelle.

civile du clergé; le 27 novembre, elle avait rendu un décret sur l'obligation pour tous les ecclésiastiques de prêter serment de fidélité à cette constitution. Talleyrand n'avait point pris part à ces décisions capitales; ni approbation, ni blâme; une stricte indifférence. Le 26 décembre, après un mois de résistance, Louis XVI avait sanctionné ce décret. Dès le 27, l'abbé Grégoire, l'abbé Gouttes et une soixantaine d'autres députés du clergé prêtèrent le serment. Talleyrand n'assistait pas à la séance de ce jour; mais le lendemain, 28 décembre, il se mettait en règle avec le décret de l'Assemblée. La chose se fit sans aucun éclat; pas de discours, aucune manifestation d'aucun genre. Le procès-verbal du *Moniteur* rapporte simplement que l'évêque d'Autun et six curés ouvrirent la séance de ce jour « par la prestation de leur serment civique et religieux, en conformité du décret du 27 novembre. »

Talleyrand venait de donner à sa qualité d'évêque un caractère inattendu, celui d'évêque constitutionnel. Ce fut pour lui une transition qui allait vite le conduire à la renonciation de toute fonction épiscopale : trois semaines environ après, il donnait au roi, sans se soucier du pape, sa démission de l'évêché d'Autun.

La date même de cette démission est une question de fait qu'il importe de préciser. Gouverneur Morris, dans son *Journal*, à la date du 19 janvier 1791, dit de l'ami de madame de Flahaut : « Il est élu membre du département de Paris et se démet de son évêché. » Son élection comme administrateur de ce département venait d'avoir lieu entre le 11 et le 17 janvier. Ce fut pour lui un prétexte de donner sa démission d'évêque; voici en quels termes il en informait les administrateurs du district d'Autun, le 20 janvier 1791 :

« Messieurs, j'ai été choisi, il y a quelques jours, par MM. les électeurs de Paris pour être un des administrateurs de ce département; il m'a été impossible de ne pas accepter un témoignage de confiance aussi flatteur donné par une ville dans laquelle je suis né, où j'ai passé ma vie presque entière et où ma famille demeure. Cette place exigeant une résidence habituelle aurait été, aux termes des décrets de l'Assemblée nationale, incompatible avec celle d'évêque du département de Saône-et-Loire; en conséquence, j'ai donné ma démission

de cette dernière, et j'ai, Messieurs, l'honneur de vous en prévenir. Je l'ai remise entre les mains du roi en le suppliant de donner les ordres et de prendre les mesures nécessaires pour l'élection de mon successeur. »

Le 22 janvier, le ministre Montmorin informait le directoire du département de Saône-et-Loire que la démission de l'évêque d'Autun avait été acceptée par le roi; le 31 janvier, les électeurs de ce département étaient invités à élire un nouvel évêque, le siège étant vacant « par la démission qu'en a donnée M. Talleyrand-Périgord, dernier titulaire de cet évêché; » le 15 février, le collège électoral élisait l'abbé Gouttes comme évêque d'Autun. De son côté, le 8 février, Talleyrand signait une lettre à la *Chronique de Paris* en faisant suivre son nom de cette qualité : « ancien évêque d'Autun. » Le doute n'est pas possible : la démission épiscopale de Talleyrand se place au milieu du mois de janvier 1791.

S'il n'était plus évêque ou si du moins il ne se considérait plus comme tel, comment a-t-il pu, le 24 février, transmettre aux deux premiers évêques constitutionnels un caractère auquel il avait volontairement renoncé lui-même six semaines plus tôt? Ses *Mémoires* arrangent la chose en disant qu'il sacra un évêque (en réalité, il en sacra trois) et que, « cela fait, » il donna sa démission de l'évêché d'Autun. Volontaire ou non, l'erreur est formelle.

Le père de l'épiscopat constitutionnel a expliqué à sa manière le rôle qu'il avait joué dans la consécration des évêques du nouveau clergé. Une circonstance se présenta, dit-il, où, malgré toute sa répugnance, il crut nécessaire de se mettre en avant. Presque tous les évêques avaient refusé la prestation du serment civique. Il en était résulté de nombreuses vacances dans les évêchés, auxquelles les collèges départementaux avaient pourvu par des élections. De qui les évêques élus pouvaient-ils tenir leur caractère épiscopal, sinon de personnes revêtues elles-mêmes de ce caractère? S'ils n'étaient point sacrés par un évêque, il était à craindre que le presbytérianisme ne s'implantât pour toujours dans la France catholique; c'en était fait alors de tout retour possible au catholicisme. « Je prêtai donc mon ministère, pour sacrer un des nouveaux évêques élus. »

Ces explications ont été écrites vingt-cinq ans environ après les faits. Il pouvait, lui être commode alors de dire qu'il avait agi en 1791 par dévouement aux intérêts catholiques ou prétendus tels; mais, quand il avait renoncé avec tant de désinvolture à son caractère épiscopal, quand il l'avait déposé « comme un souvenir importun et comme un habit gênant, » quelle vraisemblance pouvait-il y avoir qu'il fût préoccupé d'un si grand souci de préparer un retour éventuel de la France à la hiérarchie régulière du catholicisme et qu'il s'en fît comme un cas de conscience? La vérité est tout autre; ce qui le fit agir, ce ne fut pas une préoccupation religieuse, quelque bizarre qu'elle eût été; ce fut une raison toute personnelle qui n'avait rien de prophétique ni d'héroïque, ce fut la peur.

Étienne Dumont rapporte à ce sujet une singulière confidence que Talleyrand lui avait faite, au mois de mars 1792, dans la chaise de poste qui les ramenait tous deux de Calais à Paris; l'ancien évêque, qui faisait ses délices de la conversation, aimait à raconter des anecdotes dans ces conditions d'intimité. Il avait rapporté en particulier comment s'était faite la consécration du nouveau clergé. L'évêque de Babylone, dom Miroudot du Bourg, et l'évêque *in partibus* de Lydda, Gobel, avaient promis leur concours à la cérémonie, qui réclamait la présence de trois évêques; au dernier moment, ils hésitaient à tenir leur promesse. Talleyrand va trouver l'évêque de Babylone; il l'informe que l'évêque de Lydda est sur le point de les abandonner; pour lui-même, il ne veut pas courir le risque d'être lapidé par la populace; ce disant, il faisait jouer un petit pistolet dans ses mains, car il était prêt à se tuer, si l'un des deux évêques devait, par son absence, empêcher la célébration de la cérémonie. Effrayé par cette menace de suicide, qui allait peut-être s'accomplir sous ses yeux, l'évêque de Babylone ne refusa plus son concours, et l'évêque de Lydda fit de même.

Gouverneur Morris confirme indirectement ce récit. Il rapporte dans son *Journal*, à la date du 24 février 1791, que l'évêque d'Autun avait une peur horrible de la mort; des menaces lui avaient été adressées; il craignait que les membres du nouveau clergé ne le fissent assassiner, sans doute s'il ne procédait pas à la cérémonie du sacre, d'où devait sortir la

nouvelle Église. Le 23 février au soir, en rentrant chez elle, madame de Flahaut avait trouvé dans une enveloppe un testament de son ami, qui l'instituait son héritière. De ce document inattendu elle rapprocha certains propos qu'il avait laissé échapper, et elle avait conclu qu'il avait pris le parti de se suicider. Elle passa la nuit dans une inquiétude mortelle. A quatre heures du matin, elle envoya Sainte-Foy à la recherche de Talleyrand. Impossible de le trouver. Il n'avait pas passé la nuit chez lui, mais dans une maison voisine de l'église de l'Oratoire, rue Saint-Honoré, où le sacre devait avoir lieu.

Il s'agissait de sacrer les deux premiers évêques élus, l'abbé Expilly au siège de Quimper, l'abbé Marolles au siège de Soissons. Pourquoi tenait-on tant à la présence de Talleyrand? C'est que les intrus n'avaient pas l'embarras du choix, du moment où les deux métropolitains, l'évêque de Rennes Girac et l'archevêque de Reims Talleyrand-Périgord, le propre oncle de Talleyrand, avaient refusé de s'associer à un acte qu'ils considéraient comme un sacrilège. Le sacre ne pouvait plus se faire qu'avec le concours d'un évêque assermenté. Sept seulement se trouvaient dans ce cas : Talleyrand, l'archevêque de Sens Loménie de Brienne, l'évêque de Viviers La Font de Savines, l'évêque d'Orléans Jarente de Senas d'Orgeval, l'évêque *in partibus* de Lydda Gobel, l'évêque *in partibus* de Trajanopolis et coadjuteur de Sens Marcel de Brienne, enfin l'évêque de Babylone Miroudot. Les trois derniers, qui n'avaient pas de juridiction, étaient des personnages secondaires. L'évêque de Viviers était trop loin et d'humeur trop fantaisiste; l'évêque d'Orléans était « celui qui jurait, mais qui ne sacrait pas; » l'archevêque de Sens rappelait des souvenirs trop impopulaires. Restait Talleyrand, qui avait fourni à l'esprit nouveau des gages non équivoques. Il est vrai qu'il avait donné sa démission d'évêque; mais, pour cette circonstance extraordinaire, il en ferait encore fonction et l'épiscopat constitutionnel pourrait naître. Talonné par la peur d'un attentat sur sa personne, Talleyrand qui, dans son for intérieur, se souciait aussi peu de l'Église nouvelle que de l'Église ancienne, avait accepté.

La cérémonie eut lieu le 24 février, à l'Oratoire de la rue Saint-Honoré, sous la protection de la garde nationale, qui

entourait l'église. Assisté de Gobel et de Miroudot, Talleyrand, en habits pontificaux, procéda au sacre des deux évêques du Finistère et de l'Aisne. Observa-t-il exactement toutes les prescriptions de la liturgie romaine? Eut-il surtout l'intention formelle, comme ministre du sacrement, de faire ce que fait dans ce cas l'Église catholique? La question de la validité de ces ordinations épiscopales a été longuement discutée; pour Talleyrand, il ne vit sans doute alors qu'une chose, qu'il s'était tiré à bon compte d'une parodie sacrilège. Aussi recommençait-il, le 24 mars suivant, en sacrant un troisième prélat, Gobel évêque élu de Paris. Sur le moment ces institutions canoniques lui apparurent une aventure assez plaisante. Un jour il recevait un ami de sa famille, il lui montra de la fenêtre les nouveaux évêques qui traversaient sa cour. « Venez voir, lui dit-il, comme tous ces drôles-là galopent. »

Le 10 mars, dans son bref *Quod aliquantum*, Pie VI exprimait la douleur profonde que lui avait causée la prestation du serment faite par Talleyrand; l'évêque d'Autun allait-il jouer dans l'église de France le rôle d'un autre Thomas Becket ou le rôle d'un autre Thomas Cranmer? Le 13 avril, le bref *Charitas* déclarait Charles-Maurice de Talleyrand-Périgord suspendu de toute fonction épiscopale et excommunié après quarante jours, s'il ne revenait point à résipiscence. Le *Moniteur* faisait connaître ces foudres pontificales dans son numéro du 1^{er} mai.

L'ancien évêque d'Autun garda le silence le plus complet; il ne daigna envoyer à Rome aucune explication, aucune excuse. Écrivit-il à Lauzun, son compagnon de libertinage, le billet qui fut colporté alors? « Vous savez la nouvelle, l'excommunication; venez me consoler et souper avec moi. Tout le monde va me refuser le feu et l'eau; ainsi, nous n'aurons ce soir que des viandes gelées et nous ne boirons que du vin frappé. » Talleyrand a donné tant de preuves de cynisme pendant les vingt et une années où il porta l'habit ecclésiastique, depuis son entrée à Saint-Sulpice jusqu'à sa démission épiscopale, qu'on ne serait pas en droit de s'étonner si ces lignes avaient le caractère de l'authenticité.

G. LACOUR-GAYET,

de l'Académie des Sciences morales et politiques.